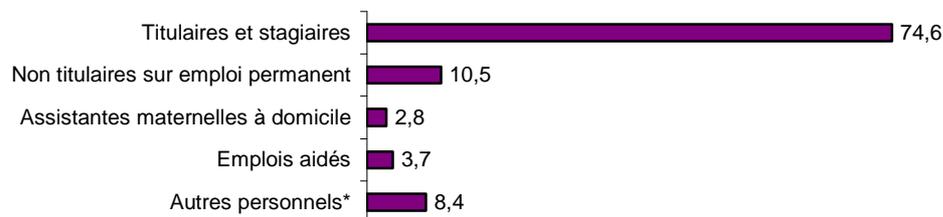


> A – EMPLOI**Combien sont-ils : 80 375 agents****56,4%** des titulaires et non titulaires sur emplois permanents sont des **femmes**.**Répartition par statut (en %) :**

*Autres personnels : collaborateurs de cabinet, non titulaires recrutés pour besoins saisonniers ou occasionnels, non titulaires mis à disposition par les centres de gestion, rémunérations accessoires, autres personnels non classables et apprentis.

Situations juridiques des non titulaires sur emploi permanent (en %) :

	Région	France
Contractuels	27,5	21,7
Sur postes vacants	23,0	31,5
Remplaçants	28,9	26,1
Communes et établissements assimilés de moins de 1000 habitants	8,7	4,1
Catégorie A selon les fonctions ou pour besoins de services	5,3	6,6
Autres non titulaires	6,5	10,1
Total	100,0	100,0

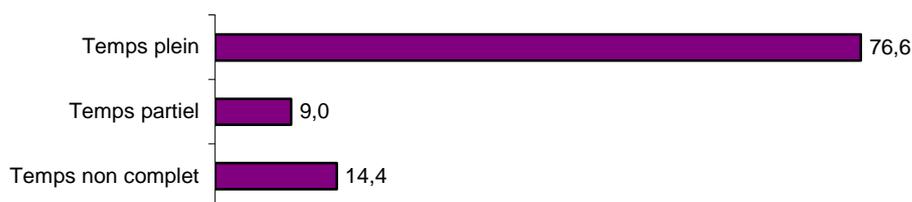
Répartition par catégorie hiérarchique et par sexe des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
A	7,7	7,9	7,8
B	13,7	11,2	12,6
C	77,5	80,5	78,8
Inclassable	1,1	0,4	0,8
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition par filière et par sexe des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :

	Femmes (en %)	Hommes (en %)	Ensemble (en %)
Administrative	35,3	10,2	24,4
Technique	31,7	70,6	48,7
Culturelle	5,1	3,3	4,3
Sportive	0,4	1,7	1,0
Sociale	17,0	0,8	9,9
Médico-sociale	6,0	0,5	3,6
Médico-technique	0,1	0,0	0,1
Police municipale	0,7	5,1	2,6
Incendie et secours	0,1	5,4	2,4
Animation	3,2	2,3	2,8
Autres	0,4	0,2	0,3
Total	100,0	100,0	100,0

Répartition par condition d'emploi des titulaires et des non titulaires sur emploi permanent (en %) :



> B – MOUVEMENTS DE PERSONNELS

Recrutements (en %)

	Région	France
Mutation	8,4	9,5
Détachement hors FPE	1,4	1,8
Détachement de la FPE	2,5	3,1
Intégration directe	0,2	0,4
Promotion interne	0,9	0,4
Recrutement direct	27,6	21,2
Concours	4,3	4,7
Réintégration	1,1	2,4
Transfert de compétence	20,5	22,6
Non titulaires	32,9	34,0
Ensemble des recrutements	100,0	100,0

Motifs de départs des titulaires (en %)

	Région	France
Départ à la retraite	43,6	40,5
Mutation	14,0	23,0
Mise en disponibilité, congé parental	18,0	18,4
Démission	2,4	3,7
Décès	3,5	3,1
Détachement	2,5	2,9
Transfert de compétence	0,2	1,0
Mise à disposition	11,4	2,2
Fin de détachement dans la collectivité	2,0	1,8
Autres	2,5	3,4
Ensemble des départs	100,0	100,0

Promotion des titulaires (en %*)

	Région	France
Avancement de grade	8,3	9,4
Avancement d'échelon	39,6	41,1

* Rapporté à l'effectif des titulaires au 31/12/2007

Titularisation des non titulaires (en %*)

	Région	France
Nommés stagiaires	39,9	29,8
Titularisés sans stage	0,7	1,4

* Rapporté à l'effectif des non titulaires au 31/12/2007

> C – REGIME INDEMNITAIRE

Part des indemnités dans la rémunération totale des titulaires (en %) :

	<i>Région</i>	<i>France</i>
Indemnités article 111	4,1	5,2
Indemnités article 88	10,7	11,3
Nouvelle bonification indiciaire	0,8	0,9
Part totale des indemnités	15,7	17,4

Non titulaires sur emploi permanent (en %) :

	<i>Région</i>	<i>France</i>
Part des indemnités	7,4	10,2

> D – FORMATION

Répartition par type de formation des journées de formation (en %) :

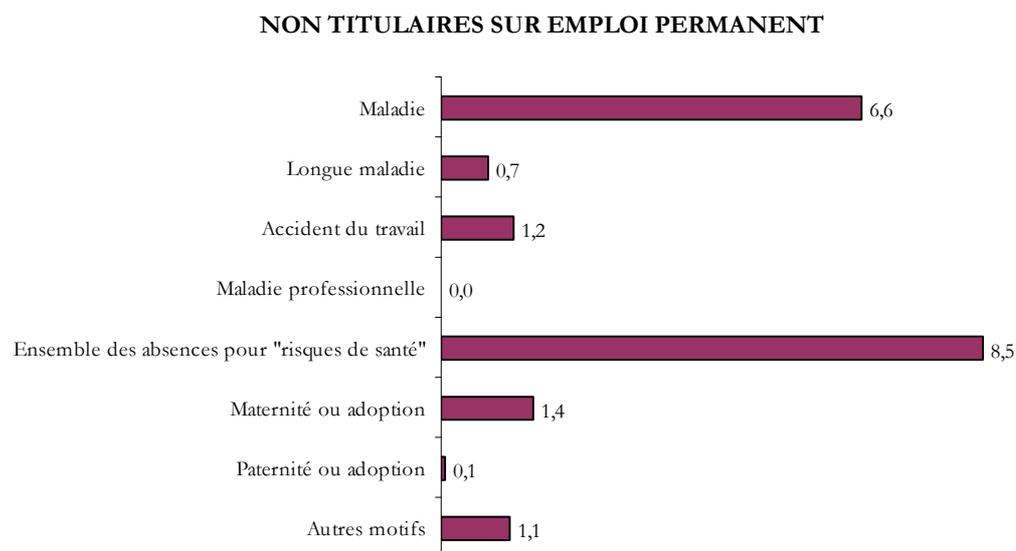
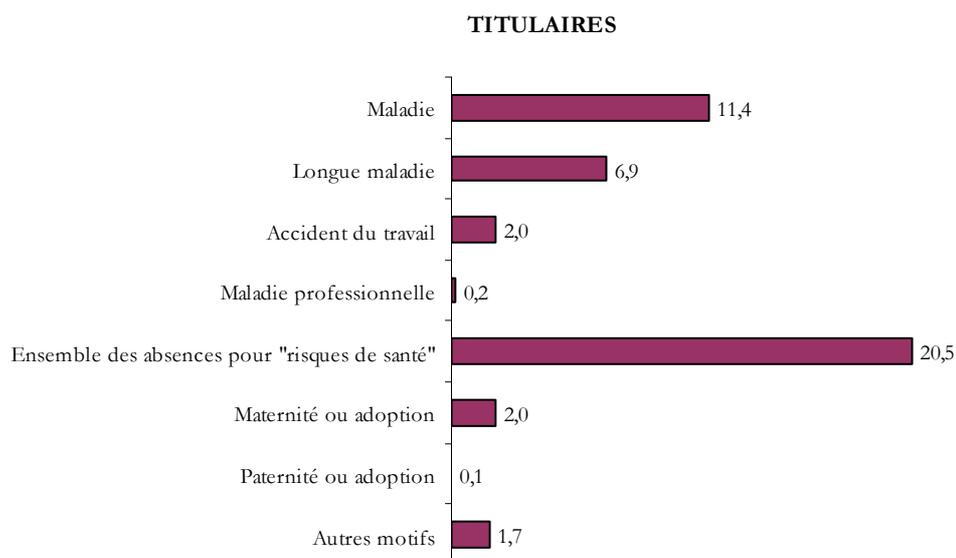
	<i>Région</i>	<i>France</i>
Préparations aux concours et examens d'accès à la FPT	9,7	11,9
Formation prévue par les statuts particuliers	32,6	26,1
Formation continue (en cours de carrière)	53,1	55,7
Formation personnelle (hors congés formation)	2,0	1,7
Non classable dans ces catégories	2,6	4,6
Ensemble des formations	100,0	100,0

Répartition par organisme de formation des journées de formation (en %) :

	<i>Région</i>	<i>France</i>
CNFPT - cotisation obligatoire	57,2	44,5
CNFPT au delà de la cotisation obligatoire	4,6	3,6
Collectivités	13,3	23,0
Autres organismes	24,7	28,9
Ensemble des organismes de formation	100,0	100,0

> E – SANTE AU TRAVAIL

Nombre moyen de journées* d'absence par agent et par motif :



Nombre d'accidents du travail :

	Région	France
Nombre d'accidents de service pour 100 agents	9,6	6,8
Nombre d'accidents de trajet pour 100 agents	0,6	0,7

* Les journées d'absence pour maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité et adoption sont décomptés en jours calendaires ; celles pour motif syndical et autres motifs en jours ouvrés.

Précisions méthodologiques

L'exploitation statistique des « rapports au CTP sur l'état au 31/12/2007 des collectivités territoriales », les bilans sociaux, est réalisée par le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales et l'Observatoire de la fonction publique territoriale du CNFPT, sous l'égide du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Le champ des bilans sociaux recouvre les collectivités disposant d'un comité technique paritaire (CTP) propre (celles de plus de 50 agents) ou relevant du CTP d'un centre de gestion. Il est un peu plus restreint que celui de l'enquête annuelle de l'Insee sur les effectifs des collectivités territoriales (dite « Colter »). A partir des bilans au 31 décembre 2007, 18 161 dossiers ont été retournés - soit directement, soit par l'intermédiaire des centres de gestion de la fonction publique territoriale - dont 15 061 sont finalement exploitables. Le taux de couverture des collectivités est de 31 %, ce qui représente près des deux tiers des personnels titulaires (65,2 %).